PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

2000-181

7 Août 2000

Décret n° du portant nomination du directeur du personnel et des affaires administratives

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental;

Vu le décret n° 98-152 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration scolaire ;

Vu le décret n° 99-216 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 février 1992 portant modification du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE:

Article premier.- M.(Nicolas)YAMBI est nommé directeur du personnel et des affaires administratives à la direction générale de l'administration scolaire du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique.

Artiele 2.- M(Nicolas)YAMBI percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M(Nicolas YAMBI, sera enregistré, communiqué partout ou pesoin sera et inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifiqué,

Pierre NZILA.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON.